



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2020

*
* *

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

M. LE PRESIDENT : Le caractère public de cette séance est respecté, car les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

A cet effet, celle-ci sera retransmise en direct sur le site de Tisséo Collectivités <https://www.tisseo-collectivites.fr/evenements/comite-syndical>.

Si certains d'entre vous ne souhaitent pas être filmés, merci de vous signaler.

APPEL FAIT PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ANDRÉ Gérard
BRIAND Sacha
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CHOLLET François
FAURE Dominique
GRASS Francis
LATTES Jean-Michel
MOUDENC Jean-Luc
PERRIN Philippe
PORTARRIEU Jean-François
TERRAIL-NOVES Vincent
TRAUTMANN Pierre
TRAVAL-MICHELET Karine
LUBAC Christophe
SANGAY Dominique
BACOU Denis
MARTIN Yannick
SUAUD Thierry
TERRISSE Jean-Marc

MONSIEUR LE PRESIDENT CONSTATE QUE LE QUORUM EST ATTEINT ET OUVRE DONC LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 9 H 10.

PROPOS PRELIMINAIRES

M. LE PRESIDENT : Avant de commencer ce comité syndical, je souhaite rendre hommage à Madame Christine Troyes qui nous a quittés le 15 octobre dernier. Christine travaillait depuis 1989 pour le Syndicat Mixte des Transports en Commun, elle était une de ces personnes qui, dans l'ombre, œuvrait pour la collectivité. C'est notamment elle qui préparait les délibérations concernant les Investissements, présentées ici-même.

Elle a lutté contre la maladie qui s'est déclarée en avril dernier et a fait preuve, jusqu'à la toute fin, d'un courage et d'une volonté hors du commun. Elle laisse une fille, un mari et de nombreux collègues bouleversés par sa disparition.

En lien direct avec des décisions du Comité Syndical aujourd'hui, je souhaite mettre en évidence les points suivants :

I- Une étape importante dans la mise en œuvre du projet de 3^{ème} ligne...

- **Le marché Système de Transport**

Nous arrivons au terme du dialogue compétitif, lancé en 2018, et je vais avoir l'honneur de vous dévoiler dans quelques minutes, au cours de cette séance particulière, le nom de l'ensemblier qui a été retenu en Commission d'Appel d'Offres, pour fournir le système de transport qui équipera la 3^{ème} ligne de métro.

Je rappelle que **ce marché, estimé à plus de 800 millions d'euros, associe la maintenance à la conception et à la réalisation du système de transport.**

II- Une nouvelle enquête ménages déplacements...

Afin d'assurer une continuité dans l'observation des évolutions de la mobilité, les enquêtes ménages déplacements fournissent une photographie statistique des déplacements réalisés par les habitants du territoire enquêté un jour moyen de semaine (hors week-end), pour tous les motifs et par tous les modes de transport.

La dernière enquête ménage déplacements date de 2013. C'est sur les données fournies par celle-ci que nous avons bâti le projet mobilité.

Nous vous proposerons lors de ce CS **d'approuver la convention de coopération avec le Cerema** qui nous apportera son expertise méthodologique pour la définition, la préparation et l'exploitation de la nouvelle enquête ménages déplacements à paraître en 2022.

III- La mise en place des premiers emprunts pour les investissements du mandat...

La stratégie financière définie dans l'étude de soutenabilité présentée en 2019 comporte la mobilisation de différents outils de financement par emprunt : produits bancaires classiques, emprunt auprès de banques publiques, emprunts obligataires.

Nous vous proposerons lors de ce Comité Syndical la mise en place des premiers outils :

- d'une part, des contrats de prêts bancaires pour la réalisation du programme d'investissement du Projet Mobilités, résultant d'une consultation bancaire concomitante avec Toulouse Métropole, pour plus de 100 M€ ;
- d'autre part, l'adhésion à l'Agence France Locale

IV- La mise en place des commissions territoriales ...

Lors de ce CS, vous sera présenté, à travers un point d'information, **le contenu et la composition des commissions territoriales** de Tisséo Collectivités.

- **Commission territoriale du Projet Mobilités**
Afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions du Projet Mobilités, Tisséo Collectivités a installé plusieurs commissions composées de personnes publiques associées et consultées ainsi que d'organismes techniques et d'entreprises.
- **Commission territoriale réseau et services Tisséo**
Si la vision est globale, et l'action publique portée à l'échelle des 108 communes du ressort territorial de Tisséo, il est néanmoins impératif de conserver un dialogue plus local, au niveau des « corridors de mobilité ». Pour cela, Tisséo organise des commissions territorialisées pour partager notamment la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route, présenter les services de mobilité et concerter sur les évolutions du réseau.

V- L'évolution des modalités de travail au sein de Tisséo Collectivités

- **Organisation du temps de travail au sein de Tisséo Collectivités**
Afin de s'assurer de la conformité des dispositifs en vigueur et notamment à l'obligation de respecter une durée effective de travail de 1607 heures annuelles, Tisséo-Collectivités a mis en place un démarche participative consacrée à la gestion du temps de travail.
Lors de ce CS, nous vous proposons **d'approuver le cadre de l'organisation de durée du temps de travail**.
- **Mise en place du télétravail au sein de Tisséo Collectivités**
L'existence d'un cadre juridique et la nécessité de répondre aux enjeux de qualité de vie au travail et aux préoccupations actuelles liées aux exigences économiques et environnementales ont conduit Tisséo Collectivités à engager une réflexion sur la mise en place du télétravail.
Lors de ce CS, nous vous proposons **d'approuver** les critères et les modalités d'exercice du télétravail au sein de Tisséo Collectivités. *(en mode normal, quand nous y reviendrons, ce qui n'est pas le cas actuellement, vous le savez bien)*

VI- La poursuite de la politique énergétique ...

La stratégie énergétique du parc bus définie par la Mission Energie de Tisséo Collectivités s'est orientée depuis 2015 vers l'utilisation de bus au gaz, confirmant l'abandon du diesel.

Sur le dernier mandat politique, aucun bus diesel n'a été commandé par Tisséo Collectivités et la priorité a été donnée au Gaz Naturel Véhicule.

En attendant l'utilisation à venir prochainement de bio-gaz, Denis Bacou vous présentera les besoins actualisés pour le renouvellement du parc bus pour les 2 prochaines années. Je vous rappelle que l'acquisition de nouveaux bus correspond à l'une des lignes les plus importantes des investissements patrimoniaux de notre PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements).

Ces bus circuleront sur les lignes du réseau Tisséo. Ils équiperont notamment les deux futurs Linéo 10 et 11, dont les travaux ont débuté. Pour pouvoir les accueillir, des travaux vont être lancés sur le dépôt bus de Colomiers, pour y installer une centrale de compression GNV et les équipements nécessaires recharger et maintenir ces bus.

Lors de ce CS, nous vous proposons **d'approuver l'actualisation de ce programme d'acquisition.**

VII- Les partenariats ...

- **Avec le Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine (SMEAT) :** une commission mixte SMEAT / Tisséo Collectivités a été mise en place pour aborder les sujets de cohérence urbanisme-mobilités. Compte-tenu du renouvellement du Comité Syndical de Tisséo Collectivités, nous vous proposons de **désigner les nouveaux membres de Tisséo** qui participeront aux travaux de cette commission.
- **Avec l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne** pour la 10ème édition du prix littéraire « Prix de l'Embouchure » afin de valoriser la manifestation et ses accès en transport en commun auprès du grand public.

VIII- Mesures prises sur le réseau suite au confinement décidé par le gouvernement ...

A la suite des mesures décidées par le Gouvernement le 28 octobre dernier face la crise sanitaire, l'offre est maintenue au même niveau d'avant confinement. Toutefois, la vente des tickets à bord est suspendue de façon temporaire pour protéger les conducteurs.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES COMITES SYNDICAUX DES 26 AOUT 2020 ET 23 SEPTEMBRE 2020.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

<u>N° de décision</u>	<u>Objet :</u>	<u>Contrôle de légalité</u>
2020.1.1264	Téléo : Opération d'accompagnement CHU : lot 4 : voirie réseaux divers espaces verts. Marché n° 2 2019 14075 passé avec Thomas&Danizan déclaré sans suite.	
2020.1.1265	Définition et fourniture des moyens matériels de secours et d'accès aux cabines : Choix du candidat invite à présenter une offre.	
2020.1.1266	3 ^{ème} ligne : Mission d'ingénierie du désenfumage : traversée des fumées en station : Attribution à la société CNPP.	22/09/2020
2020.1.1267	Connexion ligne B : Autorisation d'occupation à titre gratuit par Tisséo-Ingénierie de la parcelle AL 85 sise Pouciquot à Ramonville St Agne, aux fins de réalisation de relevés topographiques.	12/10/2020
2020.1.1268	Connexion ligne B : AMO Accompagnement Politique Emploi : Invitation des candidats suivants à présenter une offre : Toulouse Métropole Emploi et Société Coopérative CISAME.	06/10/2020
2020.1.1269	3 ^{ème} ligne de métro : AMO Accompagnement Politique Emploi : Invitation des candidats suivants à présenter une offre : Toulouse Métropole Emploi et Société Coopérative CISAME.	06/10/2020
2020.1.1270	3 ^{ème} ligne de métro : mission de repérage et de diagnostics préalable aux travaux de déconstruction : consultation déclarée sans suite pour motif d'intérêt général tenant à une insuffisance de concurrence.	12/10/2020
2020.1.1271	Attribution du marché CLB 2020 14270 M relatif à « connexion ligne B – mission ESSP » à CRONOS CONSEIL pour un montant de détail estimatif de 63 200 € HT et un montant maximum de 150 000 € HT.	12/10/2020
2020.1.1272	Attribution du marché 52 M 14353 M relatif à « Doca GAT » - réparation de la machine à laver les rames de métro » à la société NEU INTERNATIONAL RAILWAYS pour un montant de 35 000 € HT.	13/10/2020

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
MARCHES

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
04/11/2020	MA2020-0073	Prestation d'expertise pour l'évaluation de la sécurité dans le cadre de l'acquisition des rames VAL 208 NG3	CERTIFER	120 800,00 €	05/10/2020	66 mois	
04/11/2020	MA2020-0059	Prestations de géomètre dans le ressort territorial de Tisséo Collectivités (SMTC) Lot n°2 – Relevés topographiques, vectorisation de plans et maquette BIM pour les infrastructures de Tisséo Collectivités	GEA	234 350,00 €	07/10/2020	1 an	2 fois
04/11/2020	MA2020-0018	Remplacement du système de vidéoprotection de Tisséo Ubicus	IPARTNER	62 050,00 €	07/10/2020	2 ans	2 fois un an
04/11/2020	MA2020-0015	Etude de Faisabilité détaillée d'extensions des P+R sur l'axe Balma-Argoulets	INGEROP	49 440,00 €	07/10/2020	6 mois	
04/11/2020	MA2020-0046	Maîtrise d'œuvre pour le remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B du métro	SERIGE	184 875,00 €	08/10/2020	42 mois	
04/11/2020	MA2019-0355	Prestations de personnel intérimaire	ADECCO SYNERGIE	maximum 80 000,00 €	12/10/2020	1 an	1 fois

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Numéro et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
04/11/2020	M20190121	Réalisation de films - lot n° 2 : Création d'animation vidéo en motion design	1 ajout de prix au BPU	ARTCAM	60 000,00 €	/	/	/	/	21/09/2020
04/11/2020	MA20150573	Aménagement du local archives de Tisséo SMTC station Jolimont - lot n° 8 : Electricité	5 augmentation montant marché	FOURNIE GROSPAUD	39 500,00 €	36 532,49 € le montant avait été diminué par avt 3	/	/	/	21/09/2020
04/11/2020	MA20150568	Aménagement du local archives de Tisséo SMTC station Jolimont - lot n° 3: Cloisons doublage	4 augmentation du prix du marché	BOURDARIOS	38 990,00 €	44 265,06 €	/	14/09/2020	/	21/09/2020
04/11/2020	M20170348	Marché de fourniture, exploitation et maintenance d'un système d'éco-conduite et de télédiagnostic des bus	3 ajout de prix au BPU	ACTIA	maximum 3 100 000,00 €	/	/	/	/	15/10/2020
04/11/2020	MA20190297	Travaux de remplacement des câbles aérosouterrains d'alimentation électrique de la LAC du tramway	1 prolongation délai d'exécution	EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES	43 528,79 €	/	/	/	jusqu'au 30/06/2020	17/09/2020
04/11/2020	M20160014	Fourniture et mise en œuvre de matériels et logiciels pour l'infrastructure informatique centrale du système d'information de Tisséo	1 prolongation de la durée du marché	SCC	sans maximum	/	/	/	jusqu'au 15/02/2021	17/10/2020

1 – 3^{EME} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 - 3^{ème} LIGNE DE METRO – Marché n° M3 2018 13662 M - Autorisation de signer le marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et la maintenance du système de transport avec la société ALSTOM Transport SA

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Il est proposé une délibération relative au marché d'ensemblier du système de la 3^{ème} ligne. Hier s'est tenue une Commission d'Appel d'Offres la plus importante du mandat que Monsieur le Président a eu l'honneur de présider avec la présence de nombreux administrateurs : Denis Bacou, Jean-Marc Terrisse, Christophe, Lubac, Francis Grass et Pierre Trautmann.

M. le président va présenter sous forme de diapositives, le dispositif, qui nous a amené à prendre une décision en Commission d'Appel d'Offres.

« Je vous rappelle tout d'abord le **périmètre technique** de ce marché. Il s'agit du cœur du système de transport de la 3^{ème} ligne : les rames et les automatismes de conduite complétés des sous-systèmes directement liés : la voie, les façades de quai, le réseau énergie haute tension et de traction, les véhicules de maintenance et les équipements industriels d'atelier.

Au-delà du choix du système, notre volonté de maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement de nos infrastructures nous a orientés sur un **marché global de performance** associant la maintenance, à la conception et à la réalisation. La volonté d'associer la maintenance devient un choix que nous faisons systématiquement. Ce choix a été fait pour le téléphérique. L'enjeu est d'éviter, lors de d'appel d'offres, d'avoir un prix faible présenté par un candidat qui ensuite ne garantira pas le suivi et la maintenance. Nous avons donc fait le choix d'intégrer les deux. Je vous rappelle les difficultés que nous avons rencontrées avec les escaliers mécaniques et notre volonté de ne plus se faire « coincer » par ce type de dispositif.

Cela se traduit par les prestations suivantes :

- En matière **d'investissement** :
 - **Concevoir** le système pour un dimensionnement à terme (15 000 pphpd) Personnes Par Heure et Par Direction. Cette unité technique du monde du transport permet de déterminer la capacité d'un système de transport. Début 2020, nous étions sur la ligne A à 52m, à 10 500 pphpd et 8 200 pphpd pour la ligne B à 26 m. La capacité maximale du VAL est de 15 000 pphpd à 52m et 8 800 pphpd à 26m. Ceci est très important et permettra d'avoir une marge tout à fait importante pour l'avenir.
 - **Construire** des infrastructures fixes intégrant une évolutivité anticipée. Nous avons veillé à intégrer l'évolution du système afin que celui ci soit en capacité de « digérer » les évolutions de la fréquentation.
 - **Fournir** des rames pour assurer une capacité initiale de 5 000 pphpd et pour pouvoir la faire évoluer jusqu'à 10 000 pphpd.

- En matière **de fonctionnement** :

- **Maintenir** le système au minimum pendant 6 ans, au maximum pendant 18 ans.

Préalablement, nous avons fait le choix d'un métro automatique sans conducteur ni personnel à bord. Aujourd'hui, ce choix est devenu une évidence. Dans le monde entier aujourd'hui, le standard est le métro automatique. C'était loin d'être le cas lorsque la ligne A été décidée. A l'époque, le métro automatique était quelque chose de très rare. On parlait de Lille. Dominique Baudis a fait le choix du système de métro automatique. Son intuition était bonne. On le voit sur le long terme. Il est cependant plus facile de faire ce choix aujourd'hui qu'à l'époque où c'était un vrai pari pour l'avenir.

Nous avons retenu le principe de stations isolées des voies par des façades de quai toute hauteur. C'est quelque chose de très apprécié, avec l'absence de risque par rapport à la voie. Nous avons encore des stations parisiennes qui sont avec ce risque-là. Dès le premier projet, il n'y a pas eu d'autre choix que des façades fermées.

Ce cadre étant fixé, les réponses techniques étaient ouvertes. Pour vous donner des exemples, les points suivants n'étaient pas arrêtés par notre cahier des charges :

- La longueur et la configuration des rames et leur nombre,
- Les aménagements intérieurs des rames : beaucoup de progrès ont été faits par rapport aux lignes A et B.
- Le type de roulement (fer ou pneu) : il a été décidé de maintenir les deux options possibles : pour garder un prix ouvert de concurrence beaucoup plus important que si nous avions fait uniquement de l'un ou de l'autre.
- La tension d'alimentation des rames (750 V ou 1500 V).

Par contre, la maîtrise des risques de la solution technique au travers de sa maturité, sa fiabilité, sa pérennité et son évolutivité sont un enjeu essentiel.

Un autre enjeu majeur de ce marché est de garantir **une expérience voyageur qualitative** au travers des exigences de performances chiffrées ou qualitatives :

- Optimiser le trajet en réduisant les temps d'attente et en optimisant la vitesse commerciale ; cette vitesse progresse par rapport au réseau actuel.
- Se déplacer en sécurité grâce à la vidéosurveillance dans les rames.
- Assurer le confort des voyageurs avec des voitures climatisées, en permettant l'intercirculation entre voitures comme on en voit aujourd'hui dans certaines lignes du métro parisien, en offrant un taux de places assises garanti, une bonne acoustique, une information intelligible.
- Favoriser l'accessibilité.

Concernant l'exploitation, enjeu de qualité dans le temps et de fiabilité du système, il s'agit de garantir une **disponibilité** élevée de la ligne (>99,8%), de disposer d'engagements sur des taux de **fiabilité** particulier et de disposer d'un avancement de la maintenance liée à la **sécurité** de fonctionnement du système ; L'enjeu étant de minimiser au maximum le risque d'interruption du service.

Ce marché est également au rendez-vous de notre **ambition environnementale**. Pour cela, des fonctionnalités innovantes et des performances sont attendues :

- Récupérer l'énergie de freinage des rames,
- Minimiser la production de particules fines pour préserver la qualité de l'air,
- Utiliser des produits recyclables, avec un taux de recyclabilité pour le matériel roulant supérieur à 95%,
- Mettre en place un éclairage intérieur des rames qui s'adapte à la luminosité extérieure (notamment sur les parties en viaduc),
- Maitriser les nuisances sonores et vibratoires.

Enfin notre **responsabilité sociale** se traduit par un minimum de **140 000 heures d'insertion professionnelle** au titre de ce marché.

La délibération proposée aujourd'hui est l'aboutissement d'un processus qui a formellement débuté en octobre 2018 par la publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence.

Cette procédure d'attribution a été très longue. L'année 2018 a été évoquée, mais en fait elle a commencé bien avant. Ce processus avait été initié préalablement par **une démarche de « sourcing »**. Cette démarche, encadrée par le code des marchés publics, a eu pour objectif d'anticiper le marché et inciter les opérateurs économiques compétents à s'intéresser en amont à ce marché qui va être proposé, le but étant de **susciter la concurrence la plus large possible**

Le résultat a été au rendez-vous, puisque les candidats à notre appel d'offres ont été au nombre de quatre. C'est un chiffre unique en France : les quatre candidats sont allés au bout de la procédure. Cela montre à la fois l'intérêt du sourcing et la qualité du projet et nous a permis d'avoir une concurrence permanente jusqu'à l'attribution de ce marché.

Notre volonté d'ouvrir notre projet aux différentes solutions techniques répondant à notre besoin nous a amenés à choisir une procédure d'attribution particulière : le **dialogue compétitif**.

La première étape a consisté à sélectionner les candidats admis à participer au dialogue. 4 candidatures ont été déposées ; les 4 ont été sélectionnées.

Il s'agit de :

1. **Groupement ANSALDO STS France** (depuis **HITACHI RAIL STS France**) - INEO UTS - HITACHI RAIL ITALY – GCF.
2. **ALSTOM Transport SA.**
3. **Groupement CAF** - THALES SIX GTS - ETF SAS - TSO - EGIS RAIL SA.
4. **SIEMENS MOBILITY SAS.**

Sur la base d'un projet de cahier des charges émis par le maître d'ouvrage et des propositions émises par les participants, 3 cycles d'échanges se sont déroulés autour des thématiques suivantes :

- Solution technique,
- Gestion de projet et prestations,
- et pour finir la dimension contractuelle et financière.

Quelques chiffres illustrent l'intensité des échanges et l'implication des participants pendant ce dialogue :

- En amont des rencontres, **437** questions ont été posées par les participants,
- A l'issue des rencontres, **1240** questions / positionnement sur l'ensemble des cycles.

A l'issue du dialogue, le Dossier de Consultation Final a pu être établi sur la base des enseignements tirés du dialogue : **10% des 4 000 exigences** du cahier des charges initial ont été adaptées.

Les offres, initialement attendues mi-avril 2020 ont été finalement remises **mi-juin 2020**, compte tenu de la crise sanitaire.

L'analyse des offres a été menée selon les critères d'attribution fixés dans le règlement de consultation par Tisséo Ingénierie

Rappel des critères d'attribution :

- **Le coût global noté sur 60 points,**
- **La qualité technique notée sur 40 points.**

Sur la base du rapport d'analyse qui a fait l'objet d'une présentation détaillée en séance du 3 novembre 2020, la CAO a attribué le marché à l'entreprise **ALSTOM** pour son offre d'un montant global de **713 564 560 € HT**.

Je vous propose par la présente délibération de m'autoriser à signer ce contrat.

Les principales caractéristiques de la solution proposées par Alstom sont les suivantes :

- Un matériel roulant de la gamme *Métropolis*, avec **5500 voitures vendues dans le monde** (Buenos Aires, Taipei, Dubaï, Barcelone, Budapest, Sydney, ...),
- Un matériel avec un **roulement fer**. Le fer et le pneu sont très proches aujourd'hui.
- Des rames de **36 m à la mise en service** extensibles à 48m permettant de transporter de **286** à 386 passagers,
- Des rames de **2,70 m** de largeur. Nous sommes sur un volume plus important qui correspond aujourd'hui à l'évolution des standards.
- Une vitesse commerciale **supérieure à 41 km/h**. Nous sommes à 35 km/h en moyenne aujourd'hui sur l'ensemble des deux lignes de métro.
- Une fréquence de **3 minutes 25 à la mise en service** pouvant descendre jusqu'à 1 minute 25,
- Un bilan énergétique maîtrisé notamment grâce au **système de récupération d'énergie de freinage**.

La CAO a été particulièrement technique par rapport à ce que nous avons l'habitude de connaître. Le choix a été fait en constatant que l'offre d'Alstom était à la fois la moins chère et la meilleure techniquement. Elle est classée première sur les critères techniques et première sur le coût. Les deux critères d'attribution ont été réunis. »

M. LE PRESIDENT propose d'ouvrir les débats sur ce sujet. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

INTERVENTIONS :

M. SUAUD : Le Bureau de l'Agglomération du Muretain s'est saisi de ce dossier, globalement des enjeux liés à la troisième ligne de métro et a demandé à M. Terrisse et à moi-même de ne pas participer au vote sur ces engagements financiers.

M. Suaud souhaite s'en expliquer car il lui semble intéressant de porter à la connaissance de cette assemblée le raisonnement qui a été celui du Bureau du Muretain.

Il ne s'agit pas de remettre en cause ni les compétences, ni la qualité des collaborateurs et du travail accompli jusqu'ici. Nous sommes conscients, comme tous les élus ici rassemblés et tant d'autres, de l'enjeu de l'investissement public dans la période de relance nécessaire, notamment pour les métiers du bâtiment, des travaux publics, dans les mois et les années à venir. Le sujet n'est pas une remise en cause de cette nécessité. Cependant, depuis le début des débats sur la troisième ligne de métro, notre collectivité, bien éloignée du trajet de cette troisième ligne, avait posé un certain nombre d'éléments d'alerte, notamment lors du vote du projet Mobilités en février 2017 où nous avons émis une réserve en nous interrogeant sur la capacité de Tisséo SMTC à financer l'intégralité du projet Mobilités et à répondre aux enjeux qui n'ont fait que croître, y compris dans nos échanges au sein de cette assemblée depuis cette expression et depuis ce moment. Aujourd'hui, le Bureau du Muretain Agglo s'interroge plus encore du fait des conséquences de la crise sanitaire sur la soutenabilité, non pas simplement du financement de la troisième ligne de métro, mais également du financement de l'ensemble du projet Mobilités. L'ordre naturel ou requis des choses aurait été, pour nous, de travailler à une approche collective de consolidation de la situation financière de Tisséo, d'en mesurer les tenants et les aboutissants, d'en tracer les perspectives comme cela été ébauché il y a quelques mois, mais pas repris depuis, de façon à appuyer notre vote très engageant sur une meilleure connaissance des conséquences potentielles de la crise sanitaire dont on dit quelles seront budgétairement constatées lors du compte administratif 2020 et mis en débat lors des orientations budgétaires 2021 et du projet de budget 2021. C'est bien aujourd'hui et pas au début 2021 que nous avons à engager, de façon puissante, Tisséo sur des dépenses majeures.

Voilà donc quelques éléments d'explication de notre réflexion, qui se situe dans un contexte particulier de pression sur notre territoire, que nous souhaitons évoquer dans cette assemblée pour vous permettre de comprendre que les enjeux sont à la fois ceux de l'investissement sur le territoire, nous pensons aux lignes express, à la consolidation des pistes cyclables, au rail et aux enjeux d'interpellation de l'autorité organisatrice et du travail en commun avec la Région sur cet enjeu du rail et pourquoi pas d'une perspective de RER toulousain à terme, mais également de gros enjeux de développement du réseau et du développement du fonctionnement du réseau sur notre territoire.

Premier élément de réflexion : nous sommes sous la pression de la démographie. Les projections démographiques laissent envisager d'ici 2030 un accueil de 13 000 habitants de plus sur notre territoire. Nous sommes également sous la pression des réflexions, des analyses et des projections en matière de trafic, puisque les prospectives en matière de trafic laissent entrevoir une rocade toulousaine saturée en 2030, malgré les projets Mobilités qui sont portés et débattus dans cette enceinte.

Nous restons particulièrement inquiets sur les perspectives de déplacements de nos concitoyens et nous restons prisonniers des débats et des sujets qui nous préoccupaient à la fin du mandat antérieur, rappelés ici lors de nos deux précédentes assemblées, notamment les sujets de déplacement, de mobilités, d'embouteillages et de difficultés de circulation pour nos concitoyens.

(suite propos M. Suaud) Autre élément d'interrogation et de pression, sans en remettre en cause le bien-fondé (M. Suaud remercie une nouvelle fois François Chollet qui propose de venir présenter les perspectives de ZFE au Muretain Agglo) car il faut arriver à résoudre ce problème de contentieux européen et s'attaquer « à bras le corps » aux problèmes de santé publique liés à la pollution de l'air ; si les perspectives de ZFE ne se traduisent pas par un renforcement des capacités de déplacement et de mobilités sur le territoire du muretain, notamment vers Toulouse et vers les communes de la métropole, nous deviendrons, demain, une réserve d'indiens, pour celles et ceux, en tous les cas, dont les véhicules ne leur permettront pas de circuler au regard de la mise en place de la ZFE.

En conséquence de quoi, nous devons avoir, ici, des débats sur la montée en puissance des moyens mis en place pour que le réseau se développe, afin que nous puissions changer nos comportements en matière de déplacements sur les territoires plus denses ou moins denses du muretain et au-delà.

A ce stade de nos discussions, le Bureau du Muretain Agglomération nous a demandé de ne pas participer au vote sur ces engagements, à la fois pour ne pas être contre, puisque nous n'avons pas été contre la perspective de porter collectivement le projet Mobilités, et à la fois pour poser une alerte politique majeure, forte, en début de mandat par rapport à des inquiétudes essentielles. Nous savons pertinemment que nos projets et les montants sont modestes sur le Muretain au regard des sommes dont nous parlons ici, mais s'ils sont modestes au regard des sommes évoquées dans cette assemblée, ils sont ô combien nécessaires et attendus par nos concitoyens. C'est sur cette perspective revisitée et cette capacité à soutenir la mise en œuvre des projets Mobilités, voire d'aller plus fort, plus loin -c'était un petit peu le sens des débats au moment de l'élection du président et du bureau- au regard de la crise sanitaire et des leçons que nous devons en tirer et des enjeux que nous y puisons, qu'il nous semble nécessaire de passer par la case prospective financière de manière extrêmement urgente et rapide. Merci.

M. LE PRESIDENT : souligne l'importance du bilan du sud-toulousain. Nous sommes sur le point de terminer la ceinture sud, très importante pour le Muretain puisqu'elle va permettre de redistribuer l'ensemble des transports vers les trois lignes de métro. Elle connecte les trois lignes de métro. Elle va permettre également d'éviter le passage de la rocade. C'est un investissement lourd qui structure le territoire et sera d'abord profitable aux communes du sud de Toulouse. Les investissements ont été organisés autour du linéo 5. Le linéo 11 avance et sera profitable également au dispositif. La ligne Express Muret-Toulouse va être complétée par les lignes économiques que nous allons placer dans la partie sud du territoire. Ce territoire n'est pas oublié. M. le Président rappelle l'intégration du réseau lors du mandat précédent. La progression de la fréquentation de ce réseau démontre que notre choix d'investissement a été profitable. Le projet Mobilités intègre de nombreux projets qui concernent le Muretain qui n'est pas du tout oublié et avec lequel nous continuerons à travailler.

MME TRAVAL-MICHELET : Nous nous félicitons de l'aboutissement de cette procédure extrêmement longue et lourde.

Mme Traval-Michelet revient plus strictement sur la délibération qui nous occupe et sur quelques questions techniques. Peut-être que certaines de ces questions ont été évoquées hier en commission d'appel d'offres, qui permettront au Président de répondre très facilement.

La première question concerne le marché qui aboutit à une somme sensiblement inférieure à ce qui avait été annoncé, à peine un peu plus de 700 millions d'euros : une économie substantielle sur la totalité de ce projet extrêmement important. Le président a indiqué, alors que ce n'était pas forcément dans des perspectives aussi importantes lorsque nous avons démarré notre réflexion en

(suite propos Mme Traval-Michelet) 2014 et 2015, que ce projet, dans le contexte que nous vivons, viendrait soutenir la relance que nous espérons tous et que nous appelons de nos vœux. La question que l'on peut se poser est la suivante : Comment ces 700 millions d'euros vont-ils avoir un impact direct sur l'emploi et sur l'économie locale ? Ce marché prévoit la construction des rames : où ces rames vont-elles être construites et comment cette partie assez importante de ce marché, vient-elle soutenir la relance et l'économie locale ? Alors que nous parlons de 700 millions d'euros, Alstom a-t-il prévu des installations directes localisées ? Une part des travaux avec un nombre d'heures d'insertion sociale importantes a été annoncée par le Président. Comment cela va-t-il être appréhendé ? Pour la ligne B, des accords essentiels avaient été passés et travaillés en amont avec les services territoriaux de l'emploi, pour permettre de préparer les métiers nécessaires sur ce type de travaux. Comment Alstom a-t-il prévu de travailler avec nous, avec le tissu local, avec les services de Pôle Emploi, avec les jeunes, avec les formateurs, pour permettre que ce lourd investissement que nous consentons, qui a d'autres objectifs bien évidemment, soit véritablement un levier pour la relance locale ?

Dans ce marché de 700 millions d'euros, quelle est la part prévue pour les rames et la part prévue pour les travaux ? Comment Alstom s'organise-t-il pour que ce montant extrêmement important bénéficie véritablement au plan local ?

Mme Traval-Michelet s'interroge ensuite sur le point suivant : on note une économie par rapport à ce qui était prévu initialement pour ce marché. M. le Président a par ailleurs parlé de la taille des rames qui est un peu plus importante que celle que nous avons aujourd'hui et qui est habituellement prévue. Cela aura-t-il un impact sur le génie civil, notamment sur la taille du tunnel, et auquel cas est ce qu'il y aura un report de ce coût ? Si les rames sont plus grandes, peut-être que le tunnel est plus grand. Il faut donc creuser davantage et c'est plus cher. Est-ce réellement une économie ou est-ce que nous aurons un impact de cette économie sur d'autres points de ce projet et donc une vraie fausse économie ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT en réponse aux questions de Mme Traval-Michelet, M. le Président précise que les implantations locales sont très importantes dans l'offre d'Alstom . Les quatre candidats ont pris des engagements locaux et on le retrouve dans toutes les offres.

S'agissant d'Alstom, le site de Tarbes, référence mondiale sur les chaînes de traction, mobilise aujourd'hui plus de 1000 personnes. Le site de Toulouse où l'entreprise s'est implantée aux côtés de SAFRAN et DIGIXART ; avec le centre d'excellence d'ingénierie électrique de l'ensemble du matériel Alstom déployé dans le monde. Nous avons des antennes Alstom très importantes dans notre dispositif. M. le président veillera à fournir, dans les jours qui viennent, à l'ensemble des membres du comité syndical, une fiche technique qui reprend la dimension complète de l'ensemble de ces éléments.

S'agissant du coût, la taille du tunnel a été prévue par notre Cahier des Charges. Le coût proposé intègre donc la dimension du tunnel. Il n'y aura pas de mauvaise surprise par rapport à cela.

La taille du tunnel devient le standard mondial. Actuellement, nous faisons des métros plus gros qu'avant avec des avantages techniques tout à fait intéressants.

Nous avons un impact économique direct local, mais nous aurons d'autres évolutions puisque le lauréat devra mettre en place des équipes importantes pour faire avancer le projet. M. le président fournira également à l'ensemble des membres du comité syndical le détail de ce dispositif. Même chose pour les emplois à finalité sociale, les heures d'insertion. Nous aurons là le mécanisme classique qui consiste à associer les associations et organismes qualifiés pour obtenir ce résultat. Ce marché sera sans doute le plus important de notre zone géographique en matière d'insertion sociale. Notre dispositif prévoit un échange autour de ce thème et nous veillerons à ce que ce thème vous soit également présenté pour avoir un suivi de cette dimension d'insertion sociale.

(suite propos M. le Président) Nous avons un bon prix. En ce moment, nous avons des appels d'offres où les prix sont plutôt bas. Les entreprises sont en recherche de marchés et depuis quelques semaines, la plupart des appels d'offres que M. le Président préside, débouche sur des baisses de coût par rapport au coût prévisionnel.

C'est le cas d'une guerre économique entre les quatre candidats qui a débouché sur un « bon prix » qui nous permet d'avancer.

M. BRIAND a écouté attentivement ce que, non pas Thierry Suaud, mais le Muretain Agglo a exprimé sur sa position qui est à la fois une position d'interrogation sur les conditions économiques de mise en œuvre du PDU dans le contexte particulier de la crise sanitaire (ces interrogations sont bien évidemment partagées par tous) et par voie de conséquence une interrogation méthodologique sur le fait de lancer le projet de manière très importante avec ce marché, alors que nous n'avons pas une visibilité très précise sur les conditions de financement dans les prochaines années.

M. Briand a noté dans le même temps la réitération d'un constat partagé sur la nécessité de développer les transports publics et de mettre en œuvre le PDU avec ce qui a été évoqué sur la saturation de la circulation automobile, sur les besoins existants qui démontrent que nous ne pouvons pas considérer, malgré certains discours décroissants, que nous serions entrés dans une phase longue de stagnation qui justifierait de mettre en pause les efforts que nous devons assurer et assumer pour apporter une réponse concrète au développement des transports collectifs.

Nous aurions préféré pouvoir confirmer et conforter l'ensemble des études qui ont été réalisées jusqu'ici avant même que d'engager. C'eût été une méthode extrêmement satisfaisante. Mais il est vrai que nous sommes aujourd'hui encore dans une phase de crise et non pas de sortie de crise ; nous pouvons tout au plus ébaucher des hypothèses, les interpréter et en apprécier le niveau de risque. Nous ne le faisons pas à partir d'ébauches, il faut être sérieux. Ces derniers mois et ces dernières années, nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, l'étude de soutenabilité budgétaire, extrêmement précise et extrêmement détaillée. Elle a été mise à jour sinon tous les six mois, du moins tous les ans. Nous travaillons actuellement à une mise à jour, mais il ne serait pas raisonnable de la finaliser avant de commencer à voir la fin de cette crise. Cependant, à l'instar de toutes les collectivités, de toutes les autorités financières et comme l'Etat lui-même, nous avons essayé d'apprécier les hypothèses qui peuvent découler de la situation que nous connaissons. Quelles sont ces hypothèses ? Des pertes de versement transport à la fois conjoncturelles et probablement structurelles : nous allons subir, en effet, de manière durable une perte de progression par rapport à ce que nous avons anticipé. C'est une situation que l'on peut spontanément apprécier par rapport à ce que nous constatons aujourd'hui, mais nous le constatons avec un peu de difficulté puisque nous ne maîtrisons plus la collecte du versement transport, que ce sont les URSSAF, et nous rencontrons quelques difficultés pour avoir des informations en temps réel. Structurellement, nous avons perdu un volume de versement transport sur l'exercice 2020. Cette perte va être consolidée, à savoir une forme de rattrapage négatif sur la progression envisagée. Nous retrouverons les perspectives d'atterrissage sur les recettes de versement transport avec quelques années d'écart par rapport à ce qui était prévu. Pendant la crise, nous savons pertinemment que nous sommes sur un phénomène conjoncturel, nous avons des pertes de recettes tarifaires. En France, toutes les autorités organisatrices connaissent ces situations, et de ce fait amènent l'Etat à intervenir et à modérer l'impact de ces conséquences sur les autorités organisatrices : non pas les effacer, mais les modérer. Les perspectives et les hypothèses, la trajectoire négative que nous pouvons anticiper c'est un tassement des recettes. Dans un même temps, il faut essayer de voir la question du financement comme étant un ensemble. Le financement c'est des ressources pour des dépenses.

(suite propos M. Briand) Dans le même temps, nous constatons, ce n'est pas une simple hypothèse ou une simple ébauche, les conséquences immédiates et très fortes de la crise sur le coût. Nous le voyons au travers de ce marché : il y a une vraie concurrence. Lorsque nous avons évoqué la troisième ligne il y a deux, trois ans, certains s'interrogeaient sur la disponibilité des tunneliers, sur la saturation des marchés des transports en commun, sur la réduction de la concurrence, les entreprises avaient en effet beaucoup de marchés et ne manqueraient pas de majorer leurs prix. Nous voyons aujourd'hui et nous le voyons au moment même où nous allons rentrer dans la phase cruciale de la passation des marchés, le marché systèmes aujourd'hui et les marchés de génie civil et l'ensemble des marchés demain, que la pression sur les entreprises est extrêmement forte ; la concurrence sera extrêmement favorable et nous pouvons constater, pas simplement envisager, mais constater concrètement que cette situation aura un effet de maîtrise des coûts. Pas forcément de baisse des coûts : s'il y en a tant mieux, mais on ne peut pas espérer que les entreprises effectuent des travaux en dessous de leur coût de réalisation. Ce contexte de maîtrise des coûts nous permet de limiter les craintes que nous avons sur une saturation des marchés de construction notamment avec le Grand Paris.

Il existe également un deuxième élément extraordinairement déterminant : la situation de crise que nous connaissons aujourd'hui emporte une conséquence très nette de maîtrise des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Depuis deux, trois ans que nous travaillons sur les études de soutenabilité budgétaire, nous avons souvent eu l'occasion d'évoquer le fait que nous anticipions une augmentation des taux. Aujourd'hui, ces taux, même si pendant la crise nous avons connu des évolutions de l'ordre de 30 points de base depuis le mois de mars, sont ancrés dans un territoire négatif de façon absolument lunaire. Les marchés financiers affichent des taux structurellement négatifs sur les financements. Il y a des intermédiaires et nous n'avons pas encore comme l'Etat, de propositions de financement à taux négatif. Nous avons cependant des conditions financières extrêmement favorables. Elles l'étaient il y a quelques années et on s'interrogeait sur la durée de cette situation de cette maîtrise des taux. Nous constatons aujourd'hui que la crise a un effet massif sur la politique des taux et on peut penser que cette situation va encore durer deux à trois ans et elle vient consolider de manière extrêmement puissante les hypothèses de l'étude de soutenabilité budgétaire qui étaient à un niveau de financement de l'ordre de deux points, deux points et demi en moyenne. C'est l'hypothèse que nous avons retenue. Dans les deux trois prochaines années, nous allons être probablement très en-deçà. Les conséquences sont extraordinairement positives pour assurer le financement de l'étude de soutenabilité.

Aujourd'hui, il aurait été très satisfaisant de sortir la boule de cristal et de dire : voilà... Nous aurions fait une mise à jour de l'étude de soutenabilité avant la décision du reconfinement, mais on voit bien que la situation est instable. Il ne sert à rien d'essayer de tirer des enseignements définitifs d'une situation extrêmement instable. Il faut étudier les hypothèses qui s'offrent à nous, comme un tassement de nos recettes, mais le corollaire de ce tassement de recettes lié à la crise, en est l'écrasement des conditions de financement et probablement la très bonne maîtrise des coûts de construction constatés aujourd'hui. Comme nous l'avons démontré, l'étude de soutenabilité a été parfaitement équilibrée. Même s'ils sont impactés, ces grands équilibres le sont tout autant sur les dépenses que sur les recettes, de sorte que l'équilibre général de l'étude de soutenabilité n'en est pas modifié.

Lorsque la construction du modèle économique de Tisséo a été évoquée, on pouvait effectivement se poser la question suivante : est ce que le taux de croissance du versement transport sera celui envisagé ? M. Briand avait fortement rappelé que les dépenses étaient liées elles aussi, par exemple, au taux d'inflation ; s'il y avait un tassement du taux de croissance du versement transport, le corollaire en serait la maîtrise de l'inflation et par voie de conséquence des frais financiers et des coûts de production.

(suite propos M. Briand) Notre modèle est équilibré dans l'évolution de la situation économique. Si demain nous avons une très forte relance, possible en sortie de crise, nous aurons une pression sur les taux d'intérêts, mais également une pression sur les moyens de production et donc sur les salaires et sur le versement transport. Si la situation de la crise perdure, nous aurons, certes un tassement des recettes, mais également une maîtrise des conditions de financement. Aujourd'hui, il n'existe pas d'alerte qui remette en cause le fondement même et la base des modalités de financement du PDU. La meilleure démonstration réside dans le fait que nous n'entendons pas remettre en cause l'ensemble du programme du PDU, et pas seulement la troisième ligne.

Certains considèrent qu'il faudrait d'abord tout faire et voir ensuite si la troisième ligne peut être faite. L'offre de transport collectif sur l'ensemble du territoire a été approuvée dans le cadre du PDU. Ce PDU, aujourd'hui, nous entendons bien le mener, assumer les responsabilités qui nous ont été confiées, et le faire non pas à l'aune d'une vision à court terme, mais en ayant une vision à long terme, une vision qui soit à l'échelle des exigences de construction de notre territoire.

M. CHOLLET a entendu les inquiétudes des élus du Muretain par la voix de Thierry Suaud quant aux conséquences de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions sur les déplacements des habitants du Muretain vers Toulouse et depuis Toulouse pour les retours. M. Chollet se déplacera dans les jours qui viennent pour présenter plus en détail ce dispositif. Le détail a de l'importance dans la présentation. Ce n'est pas le lieu aujourd'hui. M. Chollet souhaite cependant donner deux à trois éléments d'information dans cette discussion.

Il rappelle tout d'abord le gain en terme sanitaire de cette ZFE. Ce n'est pas au président d'ATMO OCCITANIE qu'il va expliquer cela. Il le connaît par cœur. Cette ZFE va améliorer le sort de 171 000 personnes. C'est considérable. En filigrane, derrière nos préoccupations, il doit y avoir, cette donnée là et c'est clairement un des premiers actes majeurs d'amélioration drastique de la qualité de l'air sur ce territoire, mis à part le premier épisode du confinement qui a également amélioré la qualité de l'air.

Face à ces inquiétudes, M. Chollet souhaite apporter deux réponses aux élus du Muretain :

D'abord l'accompagnement : c'est la ceinture sud, les linéos, le développement des transports doux qui comptent fortement. Cet accompagnement existe, il est prévu. Il y a le rail également que nous ne maîtrisons pas, mais qu'il faut également considérer. L'accompagnement existe en matière d'alternative et cela mérite d'être signalé.

Ensuite, le choix qui a été fait consiste en une mise en place progressive sur quatre ans qui va permettre aux citoyens et aux entreprises de s'adapter. La première année concerne moins de 0,5 %, du parc roulant, la deuxième année 1,7 % du parc roulant, la troisième année 4,5 % du parc roulant. L'effet est important car il porte sur des véhicules très polluants, mais en valeur absolue, c'est un effet relativement limité. Tout ceci n'explique pas tout. Cela mérite d'être détaillé de façon plus explicite.

M. Chollet déclare qu'il y a moyen en matière d'accompagnement et en matière de mise en place. Les questions des collectivités situées autour de Toulouse Métropole ont été prises en compte.

M. LUBAC entend les propos des collègues du Muretain, d'autant que cette position a été exprimée à trois reprises en comité syndical.

M. Lubac rappelle que parmi les trois exigences formulées lors du premier comité syndical où le Président a été investi, le SICOVAL a rappelé cette exigence au niveau de la soutenabilité financière et de l'information que nous devons avoir de manière régulière en direction du conseil syndical à ce sujet là.

(suite propos M. Lubac) Dans les questions financières, nous ne pouvons pas avoir d'enseignements sûrs à long terme sur la question des finances. Il n'y a pas de boule de cristal tout comme M. Briand ne gère pas les finances avec une boule de cristal. Pour autant, M. Lubac entend la démonstration qui est faite. Nous souhaitons, et cela a été porté à plusieurs reprises, avoir cette information qui soit faite de manière plus précise au niveau du conseil syndical. Si nous voulons trouver des modalités de fonctionnement qui nous permettent de sortir de ce débat par le haut, il faut que nous puissions disposer assez régulièrement de cette étude de soutenabilité, de cette prospective remise à jour en fonction des éléments de crise que nous connaissons et que nous ne pouvons pas anticiper, ne serait-ce que de savoir où nous en sommes. Les impacts évoqués par Sacha Briand sur les questions des taux d'intérêts sont bien connus. Il y a tout ce que nous ne connaissons pas sur les impacts déjà actuels, et ce que cela peut avoir demain comme impact sur nos engagements financiers.

Serait-il possible d'avoir en comité syndical un débat, ou en tout cas, si c'est nécessaire de le porter ailleurs, peut-être en Bureau à huit clos, cette étude de soutenabilité financière mise à jour avec les éléments d'impacts que nous avons évoqués, de façon à avoir un débat en conseil syndical qui soit plus précis en direction des conseillers.

Sur la question de l'investissement que nous portons aujourd'hui, M. Lubac tient à souligner le travail très sérieux fait par les services de Tisséo depuis deux ans pour arriver aujourd'hui à une délibération qui effectivement permet d'avoir une correspondance entre une offre financièrement avantageuse et un matériel qui permet de répondre aux exigences portées dans le Cahier des Charges et d'y répondre de la meilleure des façons.

M. Lubac termine son propos sur cette note positive en direction des services pour les remercier pour le travail important qui a été fait pour nous proposer cette attribution de marché aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Hier, lors de la commission d'appel d'offres, nous avons pu mesurer ensemble l'énorme travail qui a été fait sur ce dossier. Nous avons eu le sentiment d'être en capacité d'analyser ce qui s'était passé sur le terrain de la concurrence économique et donc de faire un choix le plus objectif possible, grâce aux personnels de Tisséo. M. le Président adresse un petit mot particulier à Nicolas Delpech qui a été le maître d'œuvre de ce dispositif.

M. BRIAND Pour répondre très concrètement à Christophe Lubac, M. Briand précise qu'une mise à jour sera disponible, sinon dans les prochaines semaines, du moins dans les prochains mois. Est-ce qu'un groupe de travail spécifique sera constitué qui permettra d'associer également les services pour avoir l'ensemble des éléments de discussion, est ce que ce sera au Bureau ou au Comité Syndical ? Il n'y a pas de difficulté.

M. Briand rappelle que nous en sommes à la quatrième version en trois ans. Cette étude de soutenabilité financière est mise à jour d'une manière extrêmement régulière et à chaque fois que nous livrons une version, nous entamons une mise à jour de la suivante, car c'est un sujet extrêmement important. Nous n'allons pas présenter l'étude de soutenabilité tous les trois mois car cela n'aurait pas de sens. Nous allons attendre d'avoir une vision assez claire de l'atterrissage du compte administratif 2020 pour boucler les éléments et présenter quelque chose, ne serait-ce que pour avoir une qualité de données permettant de sécuriser les hypothèses. Bien évidemment, cela sera fait dans les prochaines semaines ou les tous prochains mois.

M. MOUDENC : Plusieurs choses en écoutant Thierry Suaud et le propos du Muretain qui s'arrête sur deux problématiques : la problématique financière et la problématique de la croissance démographique avec les conséquences sur la congestion des déplacements. Beaucoup de choses ont été dites sur la problématique financière par les uns et par les autres. Il faut être conscient d'une chose, nous qui avons « la tête dans le guidon » par rapport à la situation de la grande agglomération toulousaine : c'est une problématique nationale, il y a un dialogue permanent entre les autorités organisatrices de mobilités de l'ensemble du territoire national qui ont les mêmes difficultés que nous avec l'Etat.

L'Etat a donné depuis quelques mois un certain nombre de réponses, pas toutes les réponses que nous souhaitons : nous poursuivons donc notre dialogue exigeant à ce sujet, mais de toute façon, il faudra trouver des solutions et ces solutions-là seront d'autant plus nécessaires que, si elles ne sont pas trouvées, c'est toute la politique des transports publics dans les milieux urbains qui sera interrogée. Nous ne sommes pas seuls dans ce combat et dans les problèmes que nous vivons de ce point de vue là.

M. Moudenc souhaite aborder un second point qui n'a pas été suffisamment évoqué dans les différentes interventions : dans cette conjoncture faite de beaucoup d'incertitudes, s'il y a bien un élément de certitude qui doit nous habiter quant à la ligne de conduite à mettre en œuvre à travers nos décisions prises ici pendant le mandat qui s'ouvre, c'est l'impérieuse obligation à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. C'est quelque chose qui n'est pas discutable. Le fait d'avoir cette impérieuse nécessité, présente en permanence à l'esprit, dans les prises de décisions actuelles et à venir, constitue un point de repère essentiel pour préserver ce que nous pouvons préserver.

Sur ces deux sujets et en particulier sur le deuxième, les interrogations de la Communauté d'Agglomération du Muretain sont légitimes et intéressantes, mais peut-être qu'une prochaine fois, le Muretain arrivera avec des éléments de solution et des propositions, parce que le non vote que vous avez annoncé n'est pas une solution et j'espère que le conseil syndical ne vous suivra pas : si tout le monde calquait sa position sur la vôtre, cela signifie que nous nous installons dans la non décision, que nous n'avancions pas, que nous sommes dans l'attentisme et je ne crois pas que c'est comme ça que l'on fait face aux problèmes, pour difficile que ces problèmes soient, personne ne le nie, et pour que réelle soit la conjoncture d'incertitudes d'un point de vue général.

M. LE PRESIDENT : Merci pour ces échanges.

M. CARNEIRO constate que la discussion s'est focalisée autour d'un territoire : celui du Muretain. Il faut cependant rappeler que la métropole toulousaine est constituée de plusieurs secteurs, pas simplement Toulouse et le Muretain. Les problématiques présentées précédemment s'appliquent également à d'autres territoires : à l'Est où nous travaillons actuellement sur la jonction est, au Nord où nous travaillons sur le franchissement nord Garonne. Nous avons les mêmes inquiétudes. La visibilité à court terme est à peu près bonne, mais c'est beaucoup plus difficile à moyen et à long terme. Pour autant, nous n'annonçons pas que nous ne prenons pas part au vote parce que nous avons ces incertitudes .

Nous n'avons pas l'engagement et la preuve que tout va être fait pour nos territoires puisque nous sommes là, et c'est un paradoxe, mais un paradoxe bienfaisant, pour défendre à la fois nos territoires et l'ensemble de tous les territoires qui constituent le périmètre du SMTC. Il faut être équilibré et il faut rappeler que le linéo 10 circulant au nord pose un certain nombre de problèmes. On sait que c'est difficile de le réaliser et nous avons le sentiment que d'autres secteurs sont un peu mieux lotis que le nord.

(suite propos M. Carneiro) Ce dernier est un peu en souffrance, mais c'est historique, c'est un phénomène qui ne date pas d'hier. Il faut rappeler cependant que nous sommes là pour soutenir le projet car nous savons qu'il contribuera au développement de l'offre de transports en commun du Nord Toulousain, parce que c'est une ligne d'ossature. C'est un multi faisceaux que nous sommes en train de concevoir.

M. Carneiro s'associe aux remerciements chaleureux qui ont été faits à l'égard des personnels pour le travail réalisé, mais il existe toujours une arrière pensée dans ce type d'affirmation : il y a un oubli étant une amnésie « explicable » : on oublie tout simplement d'associer les élus aux remerciements. Aussi, M. Carneiro remercie non seulement le personnel mais aussi tous les élus qui ont travaillé sur le projet, quelle que soit leur sensibilité politique et c'est précisément toute l'équipe qu'il faut remercier. Cette équipe n'est pas uniquement constituée de techniciens, mais également d'élus. Il faut de temps en temps le rappeler. Elle est faite d'une majorité et d'une minorité et chacun apporte sa pierre à l'édifice ; avec à la fois sa préoccupation du moment et parfois son « idéologie » de fond.

M. LE PRESIDENT : Pour répondre aux interrogations de Karine Traval-Michelet, M. le Président annonce qu'un point sur ce marché sera fait à chaque comité syndical. Cela nous permettra de rentrer dans le détail des emplois d'insertion, de coût, etc... Dès le prochain comité syndical, nous aurons une première analyse à la fois des questions posées et des éléments complémentaires de notre dossier.

S'agissant du vote de cette délibération, M. le président rappelle qu'il y a quelques années, nous avons voté le PDU le plus ambitieux de France, à part le Grand Paris, le projet Mobilités aujourd'hui. Nous sommes sur la mise en place de ce PDU. Lorsque nous avons voté ce PDU, notre volonté était de répondre aux besoins de nos concitoyens. Ces besoins existent encore. Ils n'ont pas disparu à cause du COVID. Ce que nous vous proposons maintenant, c'est de continuer de répondre à ces besoins ; car finalement tous les votes que nous avons fait sur les nouveaux outils de transport depuis plusieurs mois est la construction progressive de ce plan de déplacements urbains. Aujourd'hui, nous avons le choix entre le renoncement ou le volontarisme. Le monde économique, les salariés en recherche d'emploi nous regardent aussi pour ça. Nous allons passer au vote de ce dispositif tout à fait important.

M. le président propose donc de choisir le volontarisme avec la délibération 1.1 qui vise à autoriser la signature du marché ensemble avec ALSTOM Transport SA pour un montant de 713 564 560 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec la société ALSTOM transport SA le marché global de performance n° M3 2018 13662 M relatif à la conception, la réalisation et la maintenance du Système de Transport de la 3^{ème} ligne de métro pour un montant de 713 564 560 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.2 - TOUS MANDATS TISSEO-INGENIERIE : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE RELATIF A DES « PRESTATIONS JURIDIQUES EN DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE – ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE » AVEC LES CABINETS D'AVOCATS GB2A/LAPUELLE ET ADAMAS.

1.3 - MARCHE N° 2020 14307 M : PRESTATIONS JURIDIQUES EN DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE – ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE » DANS LE CADRE DU PROJET 3EME LIGNE DE METRO – APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT GB2A/LAPUELLE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE SUBSEQUENT.

Les points 1.2 et 1.3 sont retirés de l'ordre du jour.

1.4 - 3EME LIGNE DE METRO : MARCHE N°M3 2020 14383 M – MISSIONS D'INGENIERIE & D'INVESTIGATIONS SITES ET SOLS POLLUES DANS LE CADRE DU PROJET M3 SUR LE SECTEUR NORD-OUEST – APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC SOCOTEC ENVIRONNEMENT : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

1.5 - 3EME LIGNE DE METRO : MARCHE N°M3 2020 14382 M – MISSIONS D'INGENIERIE & D'INVESTIGATIONS SITES ET SOLS POLLUES DANS LE CADRE DU PROJET M3 SUR LE SECTEUR SUD-EST – APPROBATION DU MARCHE A CONCLURE AVEC SOCOTEC ENVIRONNEMENT : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 1.4 et 1.5 ont pour objet d'autoriser la signature d'un marché subséquent à bons de commande avec la société SOCOTEC Environnement pour assurer les missions d'ingénierie et d'investigations des sites et sols pollués, sur le secteur Nord et sur le secteur Sud-Est, du tracé de la 3^{ème} ligne de métro. Les enveloppes budgétaires de ces 2 marchés subséquents sont respectivement de 800 000 € et de 500 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- POINT 1.4 :
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise SOCOTEC Environnement le marché subséquent M3 2020 14383 M pour les missions d'ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués, destinées à la 3^{ème} ligne de métro sur le secteur Nord-Ouest, pour un montant minimum et maximum de 200 000,00 € HT et 800 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

- POINT 1.5 :
- D'autoriser la dépense correspondante.

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise SOCOTEC ENVIRONNEMENT le marché subséquent M3 2020 14382 M pour les missions d'ingénierie et d'investigations Sites et Sols Pollués, destinées à la 3^{ème} ligne de métro sur le secteur Sud-Est, pour un montant minimum et maximum de 125 000,00 € HT et 500 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.6 - 3^{EME} LIGNE DE METRO : CONVENTION N° 2020 14276 CN POUR LA REALISATION, PAR TOULOUSE METROPOLE, DES TRAVAUX DE TRANCHEES COMMUNES LIEES AUX DEVOIEMENTS DES RESEAUX.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.6 porte sur une convention à passer avec Toulouse Métropole relative aux travaux de tranchées communes liées aux dévoiements des réseaux, dans le cadre du projet de 3^{ème} Ligne de métro. Le montant de cette convention est estimé à 960 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.7 - 3^{EME} LIGNE DE METRO : CONVENTION N° 2020 14328 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES D'ENEDIS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.7 porte sur une convention à passer avec ENEDIS concernant les études et les travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés pour la 3^{ème} Ligne de Métro. Le montant de cette convention est estimé à un peu plus de 1,6 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Collectivités à signer avec ENEDIS la présente convention.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.8 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° CLB 2020-1070 DE SERVITUDE CONCLUE AVEC ENEDIS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.8 porte sur une convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre de la réalisation d'ouvrages de canalisations souterrains nécessaires à l'alimentation du tunnelier pour l'opération Connexion Ligne B. Cette convention est sans incidence financière.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Collectivités à signer avec ENEDIS la présente convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.9 - 3EME LIGNE DE METRO : TRANSFERT D'ACTIVITE : PARCELLES 829 AM 243, 829 AM 245 ET 829 AM 217 CADASTREES A TOULOUSE.

1.10 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : ACQUISITION FONCIERE PARCELLES CADASTREES 829 AM 243 -829 AM 245- 829 AM 217.

Les délibérations 1.9 et 1.10 concernent le protocole d'accord de transfert de l'activité commerciale et l'acquisition foncière concernant le site de la Maison de la Peinture pour un montant total de transaction d'un peu plus de 8,29 M€. Cette acquisition foncière permettra de réaliser la future station du Boulevard de Suisse de la 3^{ème} ligne de métro et permettra d'accueillir la base tunnelier qui sera installée au démarrage des travaux, prévu fin 2022.

➤ POINT 1.9 :

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes et d'autoriser la signature du protocole d'accord valant transfert d'activité pour montant total de 4 713 337 €.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ POINT 1.10 :

- D'approuver les termes et la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées 829 AM 217 et 829 AM 243p et de deux volumes en tréfonds situés sur les parcelles 829 AM 245 et 829 AM 243p situés 105 boulevard de Suisse à Toulouse pour montant total de 3 459 535,50 € dont 117 500 € d'indemnités accessoires.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.11 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : ACQUISITION FONCIERE DES LOTS N°1 DE LA PARCELLE CADASTREE 805 AE 184 ET N°15 DE LA PARCELLE CADASTREE 805 AE N°185.

1.12 - 3EME LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS : INDEMNISATION POUR DEMENAGEMENT D'UNE HABITATION SITUEE SUR LA PARCELLE 845 AL 52 A TOULOUSE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 1.11 et 1.12 concernent des acquisitions foncières et des indemnités réalisées dans le cadre de l'opération de 3^{ème} ligne de métro pour un montant total d'un peu plus de 414 k€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 1.11 :

- D'approuver les termes et d'autoriser la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition du lot n°1 de la parcelle cadastrée 805 AE 184 et du lot n°45 de la parcelle cadastrée 805 AE n°185 situés respectivement 7 rue Aicard et 2 rue Sorel à Toulouse pour 411 000 €.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ POINT 1.12 :

- D'approuver l'allocation d'une indemnité complémentaire de 3200€ pour frais de déménagement de la maison d'habitation située sur la parcelle 845 AL 52 à Toulouse.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

2.1 - PARTENARIAT : COMMISSION MIXTE SMEAT/TISSEO COLLECTIVITES SUR LA COHERENCE URBANISME MOBILITES : DESIGNATION DES ELUS PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

Rapporteur : M. CHOLLET

Une commission mixte SMEAT / Tisséo Collectivités a été mise en place. Son rôle est d'aborder l'ensemble des sujets inhérents aux besoins de cohérence urbanisme – mobilités, en application des prescriptions-recommandations du SCoT et des orientations et plan d'actions et du Projet Mobilités 2020.2025.2030 de la grande agglomération toulousaine.

Compte-tenu du renouvellement du Comité Syndical de Tisséo Collectivités, il vous est proposé de désigner les nouveaux membres de Tisséo qui participeront aux travaux de la commission.

Sont proposés :

Jean-Michel LATTES qui présiderait cette commission.

Thierry SUAUD.

Dominique SANGAY.

Yannick MARTIN.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De désigner en qualité de membres de la commission mixte SMEAT – Tisséo Collectivités sur la cohérence urbanisme – mobilités :
 - Pour Toulouse Métropole : Jean-Michel LATTES
 - Pour le Muretain Agglo : Thierry SUAUD
 - Pour le Sicoval : Dominique SANGAY
 - Pour le SITPRT : Yannick MARTIN

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

2.2 - ECO_MODE : ACCORD DE PARTENARIAT LOCAL DES PARTENAIRES TOULOUSE METROPOLE, TISSEO COLLECTIVITES, SOPRA STERIA GROUP ET AIRBUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD.

Rapporteur : M. CHOLLET

Par délibération du 2 février 2020, Tisséo Collectivités a approuvé les termes de la convention de mise en œuvre du programme ECO_MODE entre l'Etat, l'Ademe, Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, Sopra Steria Group, Airbus. Le programme d'actions est évalué à 5M€, financé à 100% par les fournisseurs d'énergie Total, EDF et Carrfuel (groupe Carrefour) dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie, dont 461 000 euros à destination de Tisséo Collectivités afin d'assurer le pilotage des actions qui lui incombent.

Le programme ECO_Mode, « Compte Electronique individuel pour une Mobilité Décarbonnée » vise à provoquer un changement des comportements des usagers de la mobilité de la métropole toulousaine vers des modes de déplacements peu consommateurs d'énergie fossile (co-voiturage, vélo, métro, tramway, bus ...) par des campagnes d'accompagnement et d'incitations. Cette démarche s'appuie sur une communication engageante et étendue dans les villes et les entreprises de la zone métropolitaine.

La convention fixant les modalités de mise en œuvre et de financement du programme a été signée par l'ensemble des parties prenantes. Afin d'organiser entre les quatre partenaires les modalités de mises en œuvre du programme ECO_MODE, un accord de partenariat local a été défini.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'accord de partenariat local de mise en œuvre du programme ECO_MODE tel qu'annexé à la présente délibération entre Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, Sopra Steria Group et Airbus.
- D'autoriser le Président à signer cet accord de partenariat local.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2.3 - COVOITURAGE : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT AVEC LE CEREMA : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 DE LA CONVENTION N° 2019-1070.

Rapporteur : M. CHOLLET

Par délibération D.2019.07.03.4.9, une convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et le CEREMA a été approuvée, afin de mener un travail d'évaluation des services de covoiturage existants et d'analyser leurs principales forces et faiblesses ainsi que leurs domaines de pertinence préférentiels, notamment vis-à-vis des objectifs des politiques publiques.

Le CEREMA a lancé l'évaluation en traitant notamment le service et la plateforme de mise en relation Covoitéo, le dispositif des spots covoiturage, les aires de covoiturage, les expérimentations covoiturage mise en place dans le cadre du programme CoMMUTE et de l'appel à projet sur les territoires du Sicoval et du Muretain. Des échanges se sont tenus avec la Métropole de Grenoble et le Département de l'Hérault, partenaires du programme d'évaluation.

Le processus d'évaluation, nécessitant des enquêtes auprès des usagers des services de covoiturage, a été stoppé durant la période de confinement et est actuellement impacté par les changements de pratiques de mobilités liés aux déplacements du quotidien et domicile-travail.

En accord avec le CEREMA, le calendrier de l'expérimentation est prolongé de 12 mois. La délibération présentée permet d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat et de fixer le nouveau calendrier, les autres dispositions de la convention étant inchangées.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat n° 2019-1070 entre le CEREMA et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3 – ETUDES ET PROSPECTIVES

Rapporteur : M. CARNEIRO

3.1 - REALISATION D'UNE NOUVELLE ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE (EMC²) EN 2022 : APPROBATION DU MARCHÉ DE COOPERATION N° 2020-1071 ENTRE LE CEREMA ET TISSEO COLLECTIVITES

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération porte sur l'approbation d'une convention de coopération avec le Cerema pour réaliser une enquête ménages déplacements en 2022. Le Cerema apportera son expertise méthodologique pour la définition, la préparation et l'exploitation de l'enquête.

La convention porte sur un montant ferme de 45 500 euros pour Tisséo collectivités. Des options complémentaires à cette tranche ferme pourront être réalisées pour un montant plafond de participation financière de Tisséo, pour les prestations du Cerema, estimé à 30 000€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et les éventuels avenants nécessaires pour réaliser les options, à concurrence d'un montant plafond de 30 000€ HT.

- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget fonctionnement du SMTC (Tisséo-Collectivités).

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4 – PILOTAGE DU RESEAU

4.1 - GESTION DES PARTENARIATS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE TARIFICATION SOLIDAIRE : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION N° 2017-1037 ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE, TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS POUR LA GESTION PAR LA VILLE DE TOULOUSE DE LA CLIENTELE RETRAITES ENTRE 62 ANS ET 64 ANS ET LES SENIORS DE 65 ANS ET PLUS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE TARIFICATION SOLIDAIRE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités a approuvé, par délibération en Comité Syndical du 29 mars 2017, les modalités d'application du dispositif de tarification solidaire mis en place en juillet 2017.

La Ville de Toulouse souhaite continuer à assurer la gestion de cette mesure pour les retraités de 62 ans à 64 ans et les seniors de 65 ans et plus domiciliés sur la commune de Toulouse. Ainsi, une convention de partenariat est en cours pour la gestion de la relation voyageur des retraités et des seniors de la ville de Toulouse.

Des mises à jour de certaines dispositions de cette convention doivent être faites afin de tenir compte :

- des dernières prescriptions de la CNIL en matière de Règlement Général de Protection de Données (RGPD)
- du déménagement de l'Espace Seniors (rue Rémusat),
- et la mise à disposition d'équipements billettiques.

Il est donc proposé d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant entre la Ville de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la gestion de la clientèle retraités et seniors par la Ville de Toulouse.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention N°2017-1037 entre la Ville de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la gestion des clientèles retraités et seniors par la Ville de Toulouse.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5 – PROJETS TERRITORIALISES

5.1 – LIGNE A EN XXL - INDEMNITES A VERSER AU COMMERÇANT : SARL LES CINQ SAISONS - LE DUPLEX

Rapporteur : M. ANDRÉ

La **délibération 5.1** concerne l'opération « **Ma ligne A en XXL** » et vise à approuver l'indemnisation d'un commerçant impacté par les travaux pour un montant d'un peu moins de **38 000 €**. Il s'agit là de la dernière indemnité de commerçant délivrée dans le cadre de cette opération et je vous propose qu'un bilan complet soit dressé par Tisséo Ingénierie pour être présenté lors du prochain Comité Syndical du 16 décembre.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le versement des indemnités ci-après :

Commerce + adresse	Période concernée	Montant de l'indemnité
SARL LES CINQ SAISONS - LE DUPLEX – 24 allées Jean Jaurès	Période du 1 ^{er} septembre 2019 au 30 novembre 2019	37 748 Euros

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'approuver la signature de la transaction correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.2 - TELEO : AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES 839 BD 34 ET 839 BD 35 AVEC L'INDIVISION R.

RAPPORTEUR : M. ANDRÉ

La délibération 5.2 vise à approuver un avenant à un protocole foncier, autorisant les anciens propriétaires à demeurer dans les lieux jusqu'au 31 juillet 2021, à titre gratuit.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'indivision R l'avenant au protocole d'accord des 11 novembre 2019 et 7 janvier 2020.
- D'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition des parcelles 839 BD 34 et 839 BD 35.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.3 - TELEO : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AGRICOLES– CONDITIONS GENERALES N° CM 31 20 0014 01 CONCLUE AVEC SAFER.

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération 5.3 vise à approuver une convention de mise à disposition d'un terrain agricole à la SAFER, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales du projet, avec un montant de redevance sur les 2 prochaines années s'élevant à 890 € de recettes pour Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition n° CM 31 20 0014 01 conclue avec la SAFER et correspondante à la mise à disposition des parcelles.
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo à signer avec la SAFER ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.4 - PARKING SILO MIXTE BASSO CAMBO : MARCHÉ N° PBC 2020 14200 M : LOT 7 – AMENAGEMENTS INTERIEURS ET SIGNALÉTIQUE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE MASSOUTIER SAS.

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération 5.4 porte sur l'opération d'extension du parking relais Mirail Basso Cambo et vise à autoriser la signature du Lot 7 pour la réalisation de l'ouvrage en silo prévu sur ce site, avec l'entreprise Massoutier pour un montant d'un peu plus de 403 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise MASSOUTIER SAS, le marché n° PBC 2020 14200 M relatif au lot n° 7 « Aménagements Intérieurs et Signalétique » pour un montant de 403 275,05 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.5 - MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU LINEO 3 « PLAISANCE - TOURNEFEUILLE - TOULOUSE » – APPROBATION DU PROTOCOLE DE CLOTURE A CONCLURE AVEC TISSEO INGENIERIE.

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération 5.5 vise à approuver le protocole de clôture de l'opération Linéo 3, desservant Plaisance du Touch, Tournefeuille et Toulouse-Arènes. Ce protocole constate l'achèvement des missions de Tisséo Ingénierie, approuve le bilan financier de cette opération et donne quitus au mandataire.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le protocole de clôture de l'opération « Linéo 3 Plaisance Tournefeuille Toulouse » à conclure avec Tisséo Ingénierie, valant quitus.
- D'autoriser le Président Tisséo Collectivités à signer ledit protocole.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[Les administrateurs de Tisséo-Ingénierie (MM. Briand, Grass, Lattes, Mmes Sangay et Traval-Michelet)] n'ont pas pris part au vote)

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

5.6 - TRAVAUX RESEAUX - PROGRAMME DE TRAVAUX 2021 SUR LE RESEAU – APPROBATION DE L’AVENANT N°8 A LA CONVENTION 2014-915 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LE SICOVAL, PROGRAMME DE TRAVAUX AU TITRE DE L’ANNEE 2021.

5.7 - TRAVAUX RESEAUX : PROGRAMME DE TRAVAUX 2021 SUR LE RESEAU – APPROBATION DE L’AVENANT N°7 A LA CONVENTION 2014-895 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LE MURETAIN AGGLO, PROGRAMME DE TRAVAUX AU TITRE DE L’ANNEE 2021.

5.8 - TRAVAUX RESEAUX : APPROBATION DE L’AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2014-900 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LA COMMUNE DE CASTELMAUROU.

5.9 - TRAVAUX RESEAUX : APPROBATION DE L’AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2014-905 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LA COMMUNE DE MONTBERON.

5.10 - TRAVAUX RESEAUX : APPROBATION DE L’AVENANT N°3 A LA CONVENTION 2014-899 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LA COMMUNE DE PECHBONNIEU.

5.11 - TRAVAUX RESEAU : APPROBATION DE L’AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2014-902 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LA COMMUNE DE PLAISANCE DU TOUCH.

5.12 - TRAVAUX RESEAUX : APPROBATION DE L’AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2014-898 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT GILLES.

5.13 - TRAVAUX RESEAUX : APPROBATION DE L’AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2017-1054 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX BELLEVUE.

5.14 - TRAVAUX RESEAUX : APPROBATION DE L’AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2017-1055 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH.

Rapporteur : M. ANDRÉ

Les délibérations 5.6 à 5.14 visent à prolonger jusqu’à la fin 2021, la durée de validité des conventions de travaux d’aménagement du réseau Tisséo et de mise en accessibilité des arrêts de bus. Cette prolongation, permettra entre autres, la finalisation du Schéma Directeur d’Accessibilité Programmée, sur l’ensemble du ressort territorial de Tisséo Collectivités. Elles concernent respectivement : le Sicoval, le Muretain Agglo et les communes de Castelmaurou, Montberon, Pechbonnieu, Plaisance du Touch, la Salvetat du Touch, ainsi que les Communautés de Commune de la Save au Touch et des Coteaux Bellevue. Les programmes des travaux à réaliser en 2021 seront délibérés prochainement.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 5.6 :

- D'approuver l'avenant n°7 à la convention 2014-915 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / SICOVAL portant sur la prolongation du délai d'un an reportant la fin de la convention au 31 décembre 2021.
- D'autoriser le Président de Tisséo-Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.7 :

- D'approuver l'avenant n°7 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / Le Muretain Agglo portant sur la prolongation de la durée de la convention d'un an.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.8:

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention 2014-900 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités / la commune de Castelmaurou prolongeant la durée de la convention d'un an.
- D'autoriser le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.9 :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention 2014-905 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités / la commune de Montberon prolongeant la durée de la convention d'un an.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.10:

- D'approuver l'avenant n°3 à la convention 2014-899 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités / la commune de Pechbonnieu prolongeant la durée de la convention d'un an.

- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.11:

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention 2014-902 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités / la commune de Plaisance du Touch prolongeant la durée de la convention d'un an.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.12 :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention 2014-898 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités / la commune de la Salvetat Saint Gilles prolongeant la durée de la convention d'un an.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.13 :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention 2017-1054 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités / la Communautés de communes Coteaux Bellevue prolongeant la durée de la convention de 1 an.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.14 :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention 2017-1055 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités / la Communautés de communes de la Save au Touch prolongeant la durée de la convention d'un an.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6 – GESTION DU PATRIMOINE

6.1 - SYSTEMES : EVOLUTION DU RESEAU NUMERIQUE DE TISSEO RDSU V2 – APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PROGRAMME.

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération 6.1 porte sur l'approbation du programme de rénovation du Réseau de Services Unifiés qui constitue l'infrastructure de réseau informatique, permettant de faire fonctionner l'ensemble des systèmes d'information du réseau Tisséo (Billettique, Information Voyageurs, Vidéo, bureautique, ...).

Le budget de cette opération est de 2 650 k€, en comprenant les phases d'étude détaillée, déjà réalisée. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale et vise à traiter l'obsolescence de l'infrastructure de télécom existante pour les 10 prochaines années.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'actualisation du programme RdSU : Evolution et Rénovation pour un montant de 2 650 000 € H.T

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

7.1 - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DE TISSEO COLLECTIVITES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Cette délibération a pour objet de s'assurer de la conformité des dispositifs en vigueur au cadre légal et notamment à l'obligation de respecter une durée effective de travail de 1607 heures annuelles pour un agent à temps complet, obligation rappelée dans les observations formulées par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes en 2019.

La conduite d'un atelier managérial, consacré à la gestion du temps de travail, a été engagée dès novembre 2019.

Tisséo-Collectivités a en effet décidé de s'appuyer sur une démarche participative et d'y dédier un groupe de travail composé d'agents de la collectivité aux profils variés et de représentants du personnel.

L'enjeu d'exemplarité de Tisséo Collectivités vis-à-vis de ses partenaires et notamment des collectivités territoriales, les observations et propositions du groupe de travail interne, des agents et des directeurs ont alimenté les réflexions qui conduisent aux orientations retenues.

La délibération présentée vise à fixer le cadre de l'organisation de durée du temps de travail en quatre cycles : 35h, 37h, 39h, 40h.

Dans ses séances des 07/10/2020 et 02/11/2020, le comité technique a émis un avis défavorable tout en reconnaissant la qualité des échanges.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'organisation de la gestion du temps de travail telle que définie dans la présente délibération.
- D'abroger la délibération D.2009.03.16.15.2 portant sur l'organisation de la journée de solidarité au sein du Syndicat Mixte.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.2 - MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL AU SEIN DE TISSEO COLLECTIVITES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'existence d'un cadre juridique et la nécessité de répondre aux enjeux de qualité de vie au travail et aux préoccupations actuelles liées aux exigences économiques et environnementales ont conduit Tisséo Collectivités a engagé une réflexion sur la mise en place du télétravail.

La conduite d'un atelier managérial, consacré au télétravail a été engagée dès novembre 2019.

Tisséo-Collectivités a en effet décidé de s'appuyer sur une démarche participative et d'y dédier un groupe de travail composé d'agents de la collectivité aux profils variés et de représentants du personnel. Le télétravail a donc été organisé en fonction de nos agents et en tenant compte de ce qui se fait dans les collectivités proches, comme Toulouse Métropole.

La délibération fixe les critères et les modalités d'exercice du télétravail au sein de Tisséo Collectivités. Dans sa séance du 7 octobre dernier, le comité technique a émis un avis favorable.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider de la mise en place du télétravail au sein du SMTC.
- D'adopter les critères et les modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus.
- D'abroger la délibération D.2017.07.05.9.3 portant sur la mise en place du télétravail liée à l'état de santé.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.3 - MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ce projet porte sur la mise en place d'un contrat d'apprentissage au sein de Tisséo-Collectivités. Il est nécessaire de travailler sur l'alternance à quelque niveau que l'on soit.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider le recours au contrat d'apprentissage.
- De décider de conclure pour l'année 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Direction de la communication	1	BACHELOR CHEF DE PROJET COMMUNICATION ET PUBLICITÉ - Spécialité Stratégie de Communication et Marketing (Titre RNCP Niveau 6)	10 mois.

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de formation.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.4 - POSTE DE CHARGE DE MISSION DIRECTION GENERALE DES SERVICES H/F : CREATION DE POSTE ET PROCEDURE DE RECRUTEMENT : CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ce projet porte sur la création d'un poste de chargé(e) de mission auprès de la direction générale des services ainsi que sur l'engagement de la procédure de recrutement associée.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission auprès de la direction générale des services relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

8.1 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N° 2014-853 ENTRE TOULOUSE METROPOLE, TISSEO-COLLECTIVITES ET TISSEO-VOYAGEURS PORTANT SUR LA MUTUALISATION, L'UTILISATION ET L'EXPLOITATION DE L'INFRASTRUCTURE RADIO TETRA DE TISSEO-COLLECTIVITES.

Rapporteur : M. BRIAND

Depuis 2014, l'utilisation de l'infrastructure de radio Tétrà, propriété de Tisséo-Collectivités, fait objet d'une convention visant à mutualiser l'usage entre Toulouse Métropole, Tisséo-Collectivités, et Tisséo-Voyageurs.

Afin de permettre de disposer d'une convention dont la durée d'application serait identique au projet de mutualisation, il vous est proposé de prolonger sa durée par période d'un an sans limitation de durée.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant 2 à la convention d'objectifs et de moyens n° 2014-853 entre Toulouse Métropole, Tisséo-Collectivités et Tisséo-Voyageurs portant sur la mutualisation, l'utilisation et l'exploitation de l'infrastructure radio TETRA de Tisséo-Collectivités ;
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant ;

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.2 - ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LE PROLONGEMENT DU LINEO 7.

Rapporteur : M. BRIAND

Le SMTC été mis en demeure par la Fondation RAMBAM d'acquérir un terrain situé 2, rue du Tucard à Saint-Orens qui est compris dans l'emplacement réservé inscrit au PLUIH de Toulouse Métropole sous le n° 32 au bénéfice du SMTC pour la réalisation du prolongement de la ligne de transport Linéo 7. L'emprise concerne d'une partie de la parcelle BD 32 pour une superficie de 761 m2. Le service d'Evaluation Domaniale a fixé le prix de ce délaissé à 110 euros hors taxes le mètre carré, soit 83 710 euros hors taxes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser l'acquisition d'une partie de la parcelle BD 32 pour une superficie de 761 m², pour un montant de 83 710 euros hors taxes.
- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.
- De dire que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111 .

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.3 - CONVENTIONS DE SERVITUDE N° 2020-1067 ET N° 2020- 1068 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET ENEDIS SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS.

Rapporteur : M. BRIAND

La Société ENEDIS souhaite procéder à l'installation d'un poteau électrique et réaliser des canalisations souterraines sur des parcelles de Tisséo-Collectivités situées sur la commune de Saint-Jean.

Dans ce cadre, la société ENEDIS a sollicité le SMTC pour établir deux conventions de servitudes relatives à chaque opération de travaux.

Chaque convention prévoit une redevance fixe et forfaitaire de 75 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes des conventions de servitude entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS pour l'installation d'un poteau électrique et la réalisation de canalisations sur des parcelles de Tisséo-Collectivités, situées avenue d'Albi sur la commune de Saint-Jean.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions n° 2020-1067 et n° 2020-1068.
- De dire que la recette sera inscrite au budget Tisséo-Collectivités 2020 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.4 - FINANCEMENT DU PROJET MOBILITES : RECRUTEMENT DE VACATAIRES.

Rapporteur : M. BRIAND

Créateur et animateur du projet Mobilités 2020-2025-2030, Tisséo-Collectivités a pour mission d'en assumer la charge financière en fonction de ses compétences.

Parmi les sources de financement figurent particulièrement les établissements bancaires ou les organismes subventionneurs, comme l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Conseil Départemental.

L'octroi de prêt ou de subvention nécessite un travail technique préalable par les équipes de Tisséo-Collectivités et sollicite des expertises techniques très spécifiques.

Aussi, il est nécessaire pour Tisséo-Collectivités de pouvoir recourir à une expertise extérieure, sollicitée ponctuellement, au titre de conseil technique spécifique dans le cadre de vacations.

Ces missions identifiées par Tisséo-Collectivités sont des missions de conseil portant sur la préparation et la participation à des réunions techniques avec des organismes financeurs.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à recruter un (des) vacataire (s) pour une durée maximum de 24 mois ;
- De fixer la rémunération des vacataires à 2000 € brut pour une journée d'intervention dans la limite du budget annuel prévu de 20 k€ et de dix vacations annuelles ;
- De donner tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.5 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU SMTC (TISSEO-COLLECTIVITES).

Rapporteur : M. BRIAND

L'objet de cette délibération est de présenter un exercice budgétaire et comptable intégrant pour l'exercice 2020, les résultats constatés lors du compte administratif 2019.

Ce budget supplémentaire aurait pu essayer de prendre en compte les conséquences sur l'exercice, mais en l'état actuel des choses, et notamment vis-à-vis de l'URSSAF, les données ne sont pas suffisamment précises pour être intégrées.

Compte tenu des décisions gouvernementales de report des échéances, nous ne savons pas si les produits que nous recevons, éventuellement en baisse, découlent simplement du report des échéances ou de la baisse des bases. Nous n'avons aucune information de ce point de vue-là de la part de l'URSSAF.

Dans ce budget supplémentaire, nous avons seulement impacté les éléments qui tiennent à la reprise du résultat sur le compte administratif 2019, ainsi que des éléments très ponctuels en recettes, tels que le reversement de Tisséo-Voyageurs dans le cadre du contrat et le versement de la Région pour

la tarification multimodale, Ce budget supplémentaire affecte 72 millions d'euros à la section d'investissement et 142 millions d'euros, le reste du résultat reporté en fonctionnement. Ce budget supplémentaire reste très technique.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'adopter le budget supplémentaire 2020 de Tisséo Collectivités, voté par chapitre.
- D'approuver les propositions de dépenses et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 011, 65, 66 et 023 de la section dépenses de fonctionnement.
- D'approuver les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 013, 70, 75 et 77 de la section recettes de fonctionnement.
- D'approuver les propositions de dépenses et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 16, 23, 26 et 001 de la section dépenses d'investissement.
- D'approuver les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 10 et 021 de la section recettes d'investissement.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.6 – ADHESION AU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE ET ENGAGEMENT DE GARANTIE A PREMIERE DEMANDE.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Dans le cadre du financement du projet Mobilités 2020-2025-2030, Tisséo-Collectivités a présenté en enquête publique, 2019, une étude de soutenabilité budgétaire et financière. Cette étude constitue un cadrage global des dépenses et recettes sur la période 2020-2030.

Parmi les données principales de cette étude figurent notamment les éléments relatifs à la dette qu'il conviendra de lever (taux, durée, caractéristiques d'amortissement).

Afin de bénéficier de taux attractifs et de se prémunir d'un choc de liquidités à moyen terme en accentuant la diversification de ses sources de financement, il vous est proposé, à l'instar de nombreuses collectivités françaises dont Toulouse Métropole et la Région Occitanie, d'adhérer au groupe Agence France Locale.

L'apport au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale en deux fois selon les modalités suivantes :

- Année 2020 5 096 100 Euros
- Année 2021 5 096 000 Euros

Les membres du bureau qu'il est proposé de désigner sont :

- Titulaire : Sacha Briand
- Suppléant : Jean-Michel Lattes

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

-D'approuver l'adhésion de Tisséo-Collectivités (Syndicat Mixte des Transports en Commun-SMTC) à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

- D'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 10 192 100 (dix millions cent quatre-vingt-douze mille cent) euros (l'ACI) de Tisséo-Collectivités, établi sur la base des Comptes de l'exercice 2019 :
 - Encours Dette Année (2019) : 1 276 287 300 €
 - Montant de l'ACI : $1\,274\,004\,300 \times 0.8\%$, soit 10 192 100€
- D'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 du budget de Tisséo-Collectivités ;
- D'autoriser le Président à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale en deux fois selon les modalités suivantes :

Année 2020	5 096 100 Euros
Année 2021	5 096 000 Euros.
- D'autoriser le Président à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
- D'autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale – Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de Tisséo-Collectivités ;
- D'autoriser le Président à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de Tisséo-Collectivités à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
- De désigner Sacha BRIAND en sa qualité de membre du Bureau et Jean-Michel LATTES, en sa qualité de Président de Tisséo-Collectivités, en tant que représentants titulaire et suppléant de Tisséo-Collectivités à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- D'autoriser le représentant titulaire de Tisséo-Collectivités ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- De décider d'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de Tisséo-Collectivités dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que Tisséo-Collectivités est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale:
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par Tisséo-Collectivités pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, Tisséo-Collectivités s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;

- le nombre de Garanties octroyées par le Président au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel viennent s'ajouter les prêts de Tisséo-Collectivités éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.

- De décider d'autoriser le Président, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Tisséo-Collectivités, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

- D'autoriser le Président à :
 - i. prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par Tisséo-Collectivités aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
 - ii. engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents.

- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
 [MME Faure, MM. Briand et Lattes n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

8.7 - AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 15 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU SMTC (TISSEO-COLLECTIVITES).

8.8 - AUTORISATION DE CONTRACTER UN PRET D'UN MONTANT DE 33 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU SMTC (TISSEO-COLLECTIVITES).

8.9 - AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT DE 35 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU SMTC (TISSEO-COLLECTIVITES).

8.10 - AUTORISATION DE CONTRACTER UN PRET D'UN MONTANT DE 10 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE ARKEA POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU SMTC (TISSEO-COLLECTIVITES).

8.11 - AUTORISATION DE CONTRACTER UN PRET D'UN MONTANT DE 20 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU SMTC (TISSEO-COLLECTIVITES).

Rapporteur : M. BRIAND

La démarche de mise en commun de moyens entre Toulouse Métropole et Tisséo-Collectivités en matière de gestion de la dette a débuté le 1er juin 2020.

Une des premières manifestations de cette démarche a consisté dans le lancement d'une consultation bancaire concomitante entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, et Tisséo-Collectivités.

Les services de Toulouse Métropole et de Tisséo-Collectivités ont ainsi pu partager leurs expertises lors de l'analyse des offres.

C'est une démarché vraiment intéressante puisque d'une part nous avons eu une bonne couverture du besoin, puisque sur Tisséo nous avons eu deux fois plus d'offres que de besoin et nous avons pu constater que sur le plan des propositions financières, même si elles ne sont pas identiques, les écarts de taux entre Tisséo et Toulouse Métropole par exemple, n'étaient pas très significatifs. Nous sommes sur dix points de base en moyenne.

M. Briand rappelle que Toulouse Métropole a été noté AA, il y a quelques mois, la notation la plus élevée et donc la signature de meilleure qualité. Pour Tisséo, les établissements bancaires qui suivent notre situation financière considèrent que la situation est plutôt bonne alors même que nous sommes dans une situation que nous avons évoquée. C'est un signe extrêmement positif.

Pour Tisséo-Collectivités, il s'agissait de contribuer au financement des projets inscrits dans le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant Plan de Déplacements Urbains. A cet effet, des financements d'un montant de 88 à 118 millions d'euros sur différentes années étaient recherchés.

En décembre, nous allons proposer la délégation à l'exécutif pour la mobilisation des emprunts. C'est lourd de le présenter en conseil et cela ne permet pas d'avoir les meilleures conditions du moment de la négociation.

Le SMTC propose donc de contracter des emprunts auprès des banques suivantes :

- Caisse des Dépôts et Consignations : 15 millions d'euros au taux indicatif de 0,55 % pour une durée de 20 ans pour cette année.
- Société Générale : 33 Millions d'euros aux taux indicatif de 0,72 % maximum pour une durée de 20 ans pour un départ fin 2021.
- La Banque Postale : 13 millions d'euros au taux indicatif de 0,58% pour une durée de 20 ans cette année, et 22 millions d'euros au taux indicatif de 0,65% pour une durée de 20 ans pour un départ en 2021.
- ARKEA : 10 millions d'euros au taux indicatif de 0,79% pour une durée de 30 ans pour un départ en 2022.
- Caisse d'Epargne : 20 millions d'euros au taux indicatif de 0,84 % pour une durée de 30 ans pour un départ en 2022.

Nous avons de très bonnes conditions de financement pour ces différents prêts, extrêmement favorables. Il est dommageable que nous ne puissions pas mobiliser beaucoup plus aujourd'hui.

INTERVENTIONS POINT 8.7 :

M. SUAUD : s'interroge sur une des délibérations relative à un emprunt qui indique des contrats fléchés sur des opérations particulières, alors que l'essentiel des délibérations porte sur d'autres emprunts qui ne sont pas fléchés sur des opérations particulières. Pourquoi cette différence ?

M. BRIAND : précise que la Caisse des Dépôts dispose de financements d'Etat et doit donc répondre à un Cahier des Charges. Au cas particulier, il s'agit sur ce produit type de financer des opérations maximales de 25 millions d'euros. En règle générale, il n'y a pas d'affectation des ressources, mais sur ce règlement d'intervention, nous sommes obligés d'identifier précisément les dossiers. C'est purement facial.

M. SUAUD : Pour rester en cohérence avec les premiers propos en attendant le moment financier ou de prospective financière collectif, nous allons adopter la délibération fléchée et nous ne voterons pas les autres délibérations. Nous reprendrons le dialogue au moment de l'échange sur la soutenabilité.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- **POINT 8.7 :**
 - De décider de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt d'un montant de 15 M€ (quinze millions d'euros) destiné au financement des investissements 2020 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus. Cet emprunt fera objet de deux conventions de prêt, d'un montant respectif de 11,75M€ et 3,25M€ .

- D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrits ci-dessus, et les diverses opérations prévues dans les contrats de prêt à l'effet desquelles il reçoit tout pouvoir.
- De s'engager pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.
- D'autoriser son Président à signer les conventions de crédit susvisées et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 8.8 :

- De décider de contracter auprès de la Société Générale un emprunt d'un montant de 33 M€ (trente-trois millions d'euros) destiné au financement des investissements 2021 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.
- D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.
- D'autoriser Sacha BRIAND, membre du bureau, à signer la confirmation de l'opération qui sera adressée par la Société Générale conformément aux dispositions précitées.
- De s'engager pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.
- D'autoriser son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ POINT 8.9 :

- De décider de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant total de 35 M€ (trente-cinq millions d'euros) destiné au financement des investissements 2020 et 2021 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus. Cet emprunt fera objet de deux conventions de prêt, d'un montant respectif de 13M€ et 22M€.
- D'autoriser le Président Jean-Michel LATTES à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

- D'autoriser Sacha BRIAND, membre du bureau, à signer la confirmation de l'opération qui sera adressée par la Banque Postale conformément aux dispositions précitées ;
- De s'engager, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.
- D'autoriser son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ POINT 8.10 :

- De décider de contracter auprès de Arkéa un emprunt d'un montant de 10 M€ (dix millions d'euros) destiné au financement des investissements 2022 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.
- D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, et les diverses opérations prévues dans le contrat de prêt à l'effet desquelles il reçoit tout pouvoir.
- De s'engager, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.
- D'autoriser son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

POINT 8.11 :

- De décider de contracter auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt d'un montant de 20 M€ (vingt millions d'euros), dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessus, destiné au financement des investissements 2022 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.
- D'autoriser le Président de Tisséo-Collectivités (SMTC) à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

- D'autoriser Sacha BRIAND, membre du bureau, à valider avec la Caisse d'Épargne les conditions définitives de l'opération de marché correspondant au contrat de prêt décrit ci-dessus, et à signer les documents de confirmation de ladite opération.
- De s'engager, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au du contrat de prêt.
- D'autoriser son Président à signer le contrat de prêt susvisé et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution dudit contrat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

9 - COMMISSIONS

9.1 - POINT D'INFORMATION : COMMISSIONS DE SUIVI DU PROJET MOBILITES.

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions du Projet Mobilités Tisséo Collectivités a installé plusieurs commissions.

Le point d'information présente l'organisation de ces commissions qui seront réactivés dès 2021.

9.2 - POINT D'INFORMATION : COMMISSIONS TERRITORIALES « RESEAU ET SERVICES TISSEO ».

Tisséo Collectivités agit sur un territoire très diversifié en matière d'aménagement, d'urbanisme, et donc de problématique de mobilité.

Si la vision est globale, et l'action publique portée à l'échelle des 108 communes du ressort territorial de Tisséo, il est néanmoins impératif de conserver un dialogue plus local, au niveau des « corridors de mobilité ».

Pour cela, Tisséo organise des Commissions territorialisées dont l'objet est :

- de faire état de la mise en œuvre opérationnelle des projets de la feuille de route de Tisséo Collectivités ;
- de concerter sur les évolutions du réseau de maillage ;
- de présenter les bilans d'activité et l'actualité du réseau Tisséo en matière de services ux voyageurs ;
- de présenter les services d'éco-mobilité et d'accompagnement des entreprises.

10 - COMMUNICATION

10.1 - PARTENARIAT ET CONVENTION « PRIX DE L'EMBOUCHURE » ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'AMICALE DES PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE DE LA HAUTE GARONNE (APPN31). APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2020-1069.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ce projet porte sur la mise en place d'un partenariat avec l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne : la participation financière de Tisséo-Collectivités porte sur le versement d'un montant de 1 000 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le versement d'une participation financière de 1000 € (H.T) à l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31).
- De dire que la dépense sera inscrite au chapitre 011 du budget de Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer la convention avec l'Amicale des Personnels de la Police Nationale de la Haute Garonne (APPN31).

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

11.1- MISSION ENERGIE

11.1 - Matériel Roulant Bus : Acquisition de bus articulés GNV – commande 2021-2022 – procédure Tisséo Collectivités – CATP : choix du titulaire et montant de l'investissement 2021.

Rapporteur : M. BACOU

La délibération 1.11 porte sur l'actualisation des besoins d'acquisition de bus pour 2021 et l'ajustement du prévisionnel pour 2022.

Ainsi, dans le respect de la stratégie énergétique établie au sein de Tisséo Collectivités, il est prévu d'acquérir en 2021 :

- 12 bus articulés GNV Linéo
- 17 bus articulés GNV pour le réseau Tisséo
- 34 bus standards GNV pour le réseau Tisséo

Pour l'année 2022, il est envisagé d'acquérir :

- 18 bus articulés GNV Linéo
- 15 bus articulés GNV pour le réseau Tisséo
- 36 bus standards GNV pour le réseau Tisséo

Au total, sur ces 2 années, ce sont donc 132 bus au Gaz qui seront acquis, contribuant à l'objectif de disposer d'une flotte 100% propre, pour un montant d'investissement estimé entre 45 et 50 millions d'euros.

INTERVENTION :

M. LE PRESIDENT rappelle qu'une délibération globale a été votée lors du mandat précédent. Nous vous représenterons à chaque fois les délibérations correspondantes à chaque achat. Nous avons voté de manière globale et maintenant nous déclinons chaque achat.

Nous sommes sur une continuité d'actions visant à amener notre réseau à être entièrement propre.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'actualisation du besoin d'acquisition de bus standards et articulés pour 2021 et 2022.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

M. LE PRESIDENT exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11H00.